

CAP Locales « évaluations » du 27/06/2017

Compte-rendu

17 à 0 !

Il ne s'agit pas du score fleuve d'un match de football mais de l'évolution du nombre de recours en évaluation dans le Rhône entre 2016 et 2017 pour la catégorie B !

Ce chiffre est la conséquence directe de la suppression des avancements accélérés, due au maintenant trop fameux accord « PPCR », qui pénalise autant nos carrières qu'il menace nos statuts. Rappelons ici que 70 % des agents en bénéficiaient chaque année. L'absence de perspective de réduction d'ancienneté a massivement dissuadé les collègues B de contester leurs évaluations.

A ce sujet, **nous attirons votre attention, pour les trois catégories, sur le danger qu'il y aurait à négliger les évaluations** dans ce nouveau contexte. Dans le cadre des listes d'aptitudes et des tableaux d'avancement, la disparition des bonifications ne fera que renforcer l'importance des appréciations littérales et des profils croix.

En outre, la menace du RIFSEEP (régime indemnitaire Fonction Publique, corollaire de PPCR) se précise. Le contenu de nos évaluations pourrait donc avoir un grand impact sur nos primes.

Les CAPL A et C ont donc délivré les dernières réductions d'ancienneté. Fidèles à leur ligne, les élus FO-DGFIP ont contesté avec succès le contingentement pour obtenir le maximum de réductions pour leurs mandants.

Nous avons logiquement voté pour les décisions favorables aux collègues, contre les autres.

Lyon, le 27 juin 2017

Tous nos compte-rendus sur FO-DGFIP 69 <http://www.fo-dgfip-sd.fr/069/>

F.O. UN SYNDICAT, PAS UN PARTI !